

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-L'ÉTROIT
Séance du Vendredi 22 septembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, régulièrement convoqué en date du 18 septembre 2017.

La séance a été publique et s'est déroulée sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TAVERNIER, Maire de la commune, avec l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation des PV des séances ordinaires du 17.07.2017 et du 24.07.2017.
- 2- Assainissement collectif. Contrôles extérieurs des réseaux et station : validation de l'offre de l'entreprise MALEZIEUX.
- 3- Assainissement collectif. Abonnement téléphonique.
- 4- Evolution du développement de services numériques en ligne : adhésion à SPL X-DEMAT.
- 5- Budget eau et assainissement : DM N°1.
- 6- Travaux au logement communal sis 1, rue des Prés.
- 7- Entretien de la voirie : validation du devis établi par l'EPCI.
- 8- Colis des seniors année 2017.
- 9- Fonds de concours 2017.
- 10- Convention de déneigement
- 11- Fonds de coupe 2017 (parcelle n°24).
- 12- Questions diverses

A l'ouverture de la séance, Madame Nicole BARTH a indiqué qu'elle devrait la quitter, à 20h30 au plus tard, pour des raisons familiales.

En conséquence, le maire a alors décidé de faire délibérer sur les points urgents, ainsi qu'il suit :

- 1- Approbation des PV des séances ordinaires du 17.07.2017 et du 24.07.2017.
- 2- Budget eau et assainissement : DM N°1.
- 3- Travaux au logement communal sis 1, rue des Prés
- 4- Fonds de concours 2017.
- 5- Assainissement collectif. Contrôles extérieurs des réseaux et station : validation de l'offre de l'entreprise MALEZIEUX.

En effet, sitôt le départ de Madame Nicole BARTH, le quorum ne serait plus atteint, l'assemblée ne pouvant donc plus délibérer valablement.

Il a ajouté que les autres points n'ayant pas un caractère d'urgence et figurant à l'ordre du jour initial, seraient abordés lors d'une réunion ultérieure.

Présents: Jean-Jacques TAVERNIER, Nicole BARTH Jean-Paul HILAIRE, Claudine MAURY, Michel ROUSSEL,

Absents excusés: - Alain TISSERANT qui a donné procuration à Jean-Jacques TAVERNIER
- Pascal GEORGE qui a donné procuration à Claudine MAURY

Absent: Domenico LUZI

Secrétaire de séance : Michel ROUSSEL

1-Approbation des PV des séances ordinaires du 17.07.2017 et du 24.07.2017.

Aucune observation n'étant formulée quant aux PV des séances ordinaires des 17.07.2017 et 24.07.2017, ceux-ci sont approuvés.

Adopté par 7 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »

2-. Budget eau et assainissement : DM N°1.

Le Maire fait part du mail de la Trésorière de Colombey les Belles, concernant les crédits à ouvrir au budget Eau et Assainissement 2017. Il illustre cette demande en apportant les explications nécessaires.

Il explique qu'il est nécessaire de modifier le budget eau et assainissement ainsi qu'il suit :

Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
article 61523 - 1 300.00 €	Le budget fonctionnement est équilibré
article 66111 + 1 300.00 €	
0.00 €	
Investissement Dépenses	Investissement Recettes
article 1641 + 1 900.00 €	Article 001 45 900.00 €
article 212 - 2 000.00€	
article 213 - 216 000.00€	
article 2156 - 30 000.00 €	
article 21756 - 123 000.00 €	
article 2315 + 415 000.00 €	
Total 45 900.00 €	45 900.00 €

1641 Capital de l'emprunt long terme pour 3ème et 4ème trimestres 2017 soit 1 855.00 € (arrondis à 1 900.00 €)

212+213+2156+21756 montant total 371 000.00 €

Crédits pris sur l'excédent de budget eau et assainissement (réel seul = 297 549.75 € réel et ordre= 305 790.92 €)

66111 intérêts de l'emprunt court terme et de l'emprunt long terme pour 3ème et 4ème trimestres 2017 soit 1 240.00 € (arrondis à 1 300.00 €) pris sur l'article 61523 (réseaux) budgété de 25 416.53€.

001 : excédent d'investissement reporté : 45 900.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la décision modificative au budget eau et assainissement comme suit :

Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
article 61523 - 1 300.00 €	Le budget fonctionnement est équilibré
article 66111 + 1 300.00 €	
0.00 €	
Investissement Dépenses	Investissement Recettes
article 1641 + 1 900.00 €	Article 001 45 900.00 €
article 212 - 2 000.00€	
article 213 - 216 000.00€	
article 2156 - 30 000.00 €	
article 21756 - 123 000.00 €	
article 2315 + 415 000.00 €	
Total 45 900.00 €	45 900.00 €

1641 Capital de l'emprunt long terme pour 3ème et 4ème trimestres 2017 soit 1 855.00 € (arrondis à 1 900.00 €)

212+213+2156+21756 montant total 371 000.00 €

Crédits pris sur l'excédent de budget eau et assainissement (réel seul = 297 549.75 € réel et ordre= 305 790.92 €)

66111 intérêts de l'emprunt court terme et de l'emprunt long terme pour 3ème et 4ème trimestres 2017 soit 1 240.00 € (arrondis à 1 300.00 €) pris sur l'article 61523 (réseaux) budgété de 25 416.53€.

001 : excédent d'investissement reporté : 45 900.00€

Adopté par 7 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

3- Travaux au logement communal sis 1, rue des Prés.

Le Maire informe l'assemblée des problèmes liés à une mauvaise évacuation des fumées du logement sis 1, rue des Prés.

Il s'avère que des travaux sont à réaliser pour y mettre un terme et il produit le devis établi par l'entreprise SOICHET d'OMELMONT pour un montant de 3 742.80 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'effectuer ces travaux
- **ACCEPTE** le devis de la société SOICHET d'Omelmont pour un montant de 3 742.80 €TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document inhérent à ce dossier

Adopté par 7 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »

4- Fonds de concours 2017.

Le Maire donne lecture d'un courrier du 28.08.2017, relatif au fonds de concours 2017 et lui ayant été adressé par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois. Il précise le montant attribué à la commune, soit 903.00 € d'une part, ainsi que le règlement de l'attribution d'autre part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le montant du Fonds de Concours attribué pour la commune (903.00 €) ainsi que le règlement de l'attribution inhérent.

Adopté par 7 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »,

5- Assainissement collectif. Contrôles extérieurs des réseaux et station : validation de l'offre de l'entreprise MALEZIEUX.

Le Maire propose la validation du marché relatif aux contrôles extérieurs des réseaux et station présenté par l'entreprise MALEZIEUX pour un montant de 10 572.00 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- **VALIDE** le devis relatif aux contrôles extérieurs des réseaux et station établi par l'entreprise MALEZIEUX pour un montant de 10 572.00 €HT
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document inhérent à ce dossier

Adopté par 7 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »

La séance est levée à 20h25

Le Maire,

Jean-Jacques TAVERNIER